



# FONDATION OPALE

## PLAN DE PROTECTION POUR LE CENTRE D'ART DE LENS

MIS A JOUR AU 15.09.2021

### Mesures d'hygiène

- Le port du masque est obligatoire pour tous les visiteurs, dès l'âge de 12 ans, dans les espaces communs du Centre d'art de Lens (lobby inférieur, lobby supérieur, boutique), sans obligation de présenter un certificat covid.
- L'accès aux salles d'exposition n'est possible que sur présentation du certificat covid pour les personnes âgées de 16 ans et plus.
- Les enfants de 12 à 15 ans sont toujours tenus de porter un masque dans tous les espaces du Centre d'art, expositions y compris, sauf s'ils présentent volontairement un certificat covid.
- Désinfection des mains obligatoire pour les visiteurs à leur arrivée. Des distributeurs de solution hydroalcoolique se trouvent à chaque entrée du Centre d'art et du restaurant. Les lavabos sont réapprovisionnés avec du savon et des serviettes en papier jetables.
- Un programme de nettoyage à fréquence augmentée a lieu. Les surfaces fréquemment touchées sont désinfectées régulièrement : boutons d'ascenseur, poignées de portes, rampes d'escalier, machines de paiement, casiers des vestiaires.
- Comptoir d'accueil et boutique :
  - Les visiteurs sont priés de privilégier le paiement par carte bancaire, si possible sans contact, ou l'application de paiement mobile TWINT, plutôt que l'argent liquide.
  - Les visiteurs sont priés de ne toucher les produits de la boutique que lorsqu'ils comptent procéder à leur achat, et d'emporter les flyers du présentoir qu'ils ont touchés.
- Des masques à usage unique sont vendus à l'accueil et au restaurant (CHF 1.-/pièce).
- Des poubelles fermées se trouvent à proximité de chaque entrée, à côté des stations de désinfection des mains.

### Distanciation physique

- L'obligation de présenter un certificat supprime l'obligation de maintenir la distance pour les visiteurs. Il est toutefois conseillé d'en tenir compte dans la mesure du possible. Pour les éviter les attroupements, un marquage au sol est visible tous les 1.5 m aux endroits où les personnes affluent (accueil, toilettes, vestiaires).
- Comptoir d'accueil et caisse : des panneaux en plexiglas séparent le public du personnel du Centre d'art.
- Vestiaire : des jetons désinfectés sont remis aux visiteurs pour l'usage des casiers.
- La visite de l'exposition BREATH OF LIFE se fait selon un itinéraire défini, à sens unique.
- En cas de non-respect de ces règles, le personnel de la fondation est habilité à intervenir.

## Personnel de la fondation

- Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces communs du Centre d'art. Dans les bureaux, respect de la distance sociale et port du masque sont obligatoires pour les collaborateurs ne disposant pas d'un certificat. Pour les collaborateurs munis d'un certificat, distance sociale et port du masque ne sont pas requis.
- Lavage des mains au savon ou désinfection obligatoire pour les collaborateurs à l'arrivée au travail, avant et après les pauses, et régulièrement pendant la journée.
- Tout collaborateur présentant des symptômes de maladie est renvoyé à son domicile, suit les consignes de l'OFSP en matière d'auto-isolement et se fait tester.
- Le personnel est formé et informé des mesures de sécurité, il les applique et les fait appliquer au public.

Lens, le 15.09.2021

Gautier Chiarini

Directeur, responsable de la mise en œuvre du plan de protection

[info@fondationopale.ch](mailto:info@fondationopale.ch)

+41 27 483 46 10